

VILLE DE DENAIN

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-055 CONSERVATOIRE du 21 mai 2026

Objet : Manifestation Culturelle

**8 ; Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu la délibération n°1 du 02 avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ,

« Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un spectacle « **JACK ET LE HARICOT MAGIQUE** » ouvert à tous, le **vendredi 29 mai 2026.** »

DECIDE


Article 1 : Il sera fait appel à l'association « LES PERCUSSIONS D'ANZIN » représentée par Monsieur RAISON Jean-Louis, 22 rue du pavé 59530 Jolimetz, qui assurera le spectacle du Conservatoire du **vendredi 29 mai 2026.**

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève à **3100€ TTC.**

Article 3 : La prestation aura lieu le **vendredi 29 mai 2026 à 14h30 et à 20h00**, entrée libre au théâtre de Denain.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 21 mai 2026



Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....